

Annexe 1

Détail des tarifs de la Cité des arts – Année scolaire 2026-2027 Soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

I – Musique-Danse-Théâtre (Conservatoire à Rayonnement Régional) – droits d'inscription et de location d'instrument

- Parcours-études, Parcours souple, Parcours adulte (tarifs annuels)

Le parcours-études correspond aux enseignements suivis dans le respect des textes-cadres, et du règlement des études du Conservatoire. Le parcours-études permet entre autres d'accéder à la délivrance de diplômes ou certificats.

Le parcours souple est possible en Cycle 2 sous réserve d'avis favorable de la direction. Il correspond à un parcours allégé et non-diplômant.

Le parcours souple est possible en Cycle 3 sous réserve d'avis favorable de la direction. Il est non-diplômant et correspond à un parcours modulaire en fonction du projet de l'élève.

Le parcours adulte dure 4 ans au maximum et s'adresse à des adultes amateurs souhaitant s'initier à une pratique artistique ou la reprendre après une période d'arrêt.

Quotient Familial	Niveau d'études	Tarifs annuels Chambériens	Tarifs annuels Hors Chambéry
0<Q<=350	CYCLES 1 ET 2 Parcours-études ou Parcours souple Cycle 2	0	257
351<Q<=450		0	288
451<Q<=570		0	319
571<Q<=720		21	391
721<Q<=910		139	463
911<Q<=1160		216	535
1161<Q<=1450		293	607
1451<Q<=1800		370	679
1801<Q<=2200		448	751
2201<Q<=2600		525	823
2601<Q<=3400		602	895
Q>3400 ou indéterminé		679	967
0<Q<=350	CYCLE 3 Parcours-études ou Parcours souple Cycle 3 ou Pratique continué ET PARCOURS ADULTE	0	271
351<Q<=450		22	303
451<Q<=570		43	335
571<Q<=720		65	411
721<Q<=910		146	487
911<Q<=1160		227	562
1161<Q<=1450		308	638
1451<Q<=1800		389	713
1801<Q<=2200		470	789
2201<Q<=2600		552	864
2601<Q<=3400		632	941
Q>3400 ou indéterminé		713	1 016

- Autres parcours et/ou situations particulières (ces tarifs font référence au tableau précédent)

Éveil musical, initiation danse, initiation théâtre, éveil artistique pluridisciplinaire, atelier parents enfants, atelier publics à besoins spécifiques	Demi-tarif Cycles 1 et 2
Atelier piano – Hauts de Chambéry	Gratuit
Parcours découverte	Demi-tarif Cycles 1 et 2
Pratique collective seule (*)	Demi-tarif Cycles 1 et 2
Classe MT Lycée Vaugelas / GACO	Tarif chambérien
Cours de théâtre étudiants USMB Lettres Modernes	Gratuit
Ensemble cordes « Music' Agglo » pour les élèves de l'agglomération	100€
U.V. complémentaire pour les élèves inscrits au CRR d'Annecy, ou dans les parcours spécifiques de l'Apejs (GACO, MIMA)	Gratuit pour les U.V. inscrites au cursus - Tarif chambérien pour les U.V. hors-cursus
Stage adultes (personnes non inscrites à l'année)	30€ la demi-journée
	50€ la journée
	200€ la semaine
Stage enfants (personnes non inscrites à l'année)	15€ la demi-journée
	25€ la journée
	100€ la semaine

(*) Gratuit pour les élèves des établissements d'enseignement artistique du département de la Savoie ne proposant pas de pratique collective dans la discipline (sur avis du directeur de l'école concernée), et pour les participants à un ensemble en tant que "renfort" sur un instrument ou un pupitre manquant (sur demande spécifique et après accord de la Direction).

- Location des instruments (tarifs trimestriels)

Quotient familial	Tarifs trimestriels Chambériens	Tarifs trimestriels Hors Chambéry
0<Q<=350	5	7
351<Q<=450	13	18
451<Q<=570	21	29
571<Q<=720	28	40
721<Q<=910	36	50
911<Q<=1160	44	61
1161<Q<=1450	51	72
1451<Q<=1800	55	77
1801<Q<=2200	59	83
2201<Q<=2600	63	88
2601<Q<=3400	67	94
Q>3400 ou indéterminé	71	99

Les conditions de location sont définies par contrat.

Tout instrument restitué devra être accompagné d'un certificat de révision par un professionnel mentionnant la valeur d'assurance à date du certificat. **En l'absence de certificat, un montant forfaitaire de 500€ sera facturé à l'usager.**

Les révisions courantes des instruments ainsi que les consommables liés à leur utilisation sont à la charge des usagers. La fréquence des révisions ainsi que des achats nécessaires est préconisée par les enseignants en fonction de la nature de l'instrument et de son état.

Par ailleurs, afin de garantir l'accessibilité à ce service :

- La durée de location maximale est fixée à 4 ans
- Une priorité sera accordée aux demandeurs dont les revenus sont les plus modestes lorsque le nombre de demandeurs excédera les possibilités de location.

II – Arts plastiques (École Municipale d'Art) - droits annuels d'inscription

- Tarif normal

L'inscription à l'EMA donne accès à :

- 1 atelier hebdomadaire pour les 6-17 ans
- 2 ateliers hebdomadaires au maximum pour les 18 ans et plus
- 3 ateliers hebdomadaires au maximum pour les élèves en parcours "Ados +" (élèves entre 14 et 25 ans engagés dans une pratique soutenue et bénéficiant d'un accompagnement renforcé de l'équipe pédagogique, notamment pour préparer une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur en art)

Les ateliers ne fonctionnant pas strictement sur le calendrier scolaire (modèle vivant, techniques d'impression, préparation dossier, ateliers montage vidéo...) ont des droits d'inscription identiques aux autres disciplines.

Quotient Familial	Tarifs annuels Chambériens 6-17 ans et étudiants	Tarifs annuels Chambériens Adultes	Tarifs annuels Hors Chambéry 6-17 ans et étudiants	Tarifs annuels Hors Chambéry Adultes
0<Q<=350	0	0	82	156
351<Q<=450	0	31	94	178
451<Q<=570	0	55	105	179
571<Q<=720	21	77	134	254
721<Q<=910	67	101	154	293
911<Q<=1160	82	123	185	352
1161<Q<=1450	98	147	216	411
1451<Q<=1800	113	170	247	469
1801<Q<=2200	129	193	278	528
2201<Q<=2600	145	216	309	587
2601<Q<=3400	159	240	340	645
Q>3400 ou indéterminé	175	262	370	704

- Autres parcours et/ou situations particulières (ces tarifs font référence au tableau précédent)

Option « Pratique artistique à la Cité des arts » - Passeport Création EMA Etudiants de L3 USMB-INFOCOM <i>Limité à 24 étudiants</i>	Gratuit
Stage adultes (personnes non inscrites à l'année)	30€ la demi-journée
	50€ la journée
	200€ la semaine
Stage enfants (personnes non inscrites à l'année)	15€ la demi-journée
	25€ la journée
	100€ la semaine

III – Dispositions générales droits d'inscriptions et droits de location instruments

1. Parcours multiples

Les élèves inscrits dans plusieurs spécialités au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (musique, danse, théâtre) n'acquittent aucun supplément par rapport aux élèves inscrits dans une spécialité unique, quel que soit le parcours choisi.

En revanche, les élèves cumulant une inscription au Conservatoire à Rayonnement Régional (musique, danse, théâtre) ainsi qu'à l'École Municipale d'Art acquittent une inscription CRR et une inscription EMA.

2. Justificatifs Quotient Familial

La référence prise en compte est l'attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales, datée de moins de 3 mois au moment de l'inscription.

En cas d'absence de document CAF, un quotient pourra être calculé à partir de l'avis d'imposition de l'année civile N-1 (Revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12).

Les justificatifs devront être fournis à la scolarité **au moment de l'inscription** pour l'année scolaire à venir. Dans le cas où les justificatifs n'auraient pas été fournis à cette date, le tarif correspondant au Quotient Familial indéterminé sera automatiquement appliqué.

3. Justificatifs Tarif Chambérien

Le tarif « Chambérien » est accordé aux familles résidant de manière principale à Chambéry, ou exerçant une activité économique basée à Chambéry.

Un justificatif est nécessaire parmi la liste suivante :

- Avis d'imposition (ou certificat de non-imposition),
- Avis de taxe d'habitation, avis de Contribution Foncière des entreprises,
- Quittance de loyer, contrat de bail,
- Facture d'eau, d'électricité, gaz, téléphone ou abonnement internet,
- Attestation ou facture d'assurance de logement,
- Relevé CAF mentionnant les aides liées au logement.

Le justificatif devra être fourni à la scolarité **au moment de l'inscription** pour l'année scolaire à venir. Dans le cas où les justificatifs n'auraient pas été fournis à cette date, le tarif « hors-Chambéry » sera automatiquement appliqué.

4. Justificatifs Tarif Étudiants EMA

Le tarif étudiant est accordé aux élèves de l'EMA sur présentation d'un certificat de scolarité, **au plus tard le 15 octobre** pour l'année scolaire en cours.

5. Abandons en cours d'année

Au terme d'une période de **1 mois** à compter du démarrage des cours, **toute année commencée est intégralement due**, y compris en cas d'abandon de l'élève. Une dérogation peut être accordée dans les cas suivants :

- Divorce ou séparation des parents (sur présentation d'une déclaration sur l'honneur)
- Mutation professionnelle (sur présentation d'une attestation de l'employeur)
- Déménagement hors de l'agglomération chambérienne (sur présentation d'un justificatif de domicile)
- Maladie grave (sur présentation d'un certificat médical)
- Stage obligatoire pour les étudiants relevant d'établissements conventionnés avec la Cité des arts (sur présentation de la convention de stage)

6. Inscriptions en cours d'année

En fonction des places disponibles, une inscription en cours d'année est possible au 1^{er} janvier de l'année en cours (pas d'inscription en cours de trimestre).

Dans ce cas, au terme d'une période de **1 mois** à compter du démarrage des cours, les droits d'inscription du reste de l'année scolaire sont intégralement dus, y compris en cas d'abandon de l'élève. Une dérogation peut être accordée dans les conditions décrites à l'article V.3.

7. Périodes de facturation

Les dates des trimestres sont les suivantes pour les droits d'inscription :

- ❖ 1^{er} trimestre : 1^{er} septembre – 31 décembre
- ❖ 2^{ème} trimestre : 1^{er} janvier – 31 mars
- ❖ 3^{ème} trimestre 1^{er} avril – 30 juin

Les droits d'inscriptions annuels sont facturés, au choix des usagers :

- En 1 fois à la fin du trimestre 1
- En 3 parts égales à la fin des trimestres 1, 2 et 3

Dans le cas où une facture trimestrielle serait inférieure à 15€, la facturation en 1 fois sera automatiquement appliquée.

Les dates des trimestres sont les suivantes pour les droits de location d'instruments :

- ❖ 1^{er} trimestre : 1^{er} octobre – 31 décembre
- ❖ 2^{ème} trimestre : 1^{er} janvier – 31 mars
- ❖ 3^{ème} trimestre 1^{er} avril – 30 juin
- ❖ 4^{ème} trimestre 1^{er} juillet – 30 septembre

Les droits de location d'instruments sont facturés en 4 parts égales à la fin de chaque trimestre.

Tout trimestre de location débuté est dû en intégralité.

En fonction des disponibilités, la mise en place d'un contrat de location en cours d'année est possible, à compter du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril ou du 1^{er} juillet de l'année en cours (pas de démarrage de contrat en cours de trimestre).

8. Changement de domicile et/ou de Quotient Familial en cours d'année scolaire

Tout changement de situation pouvant entraîner une modification de tarifs sera pris en compte lors de la facturation suivante (pas de changement rétroactif).

9. Gratuité

Les élèves boursiers de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur bénéficieront de la gratuité sur présentation d'un justificatif.